

## BIÉLORUSSIE

### Deux ressortissants géorgiens incarcérés en tant que prisonniers d'opinion : la répression contre l'opposition se poursuit

Index AI : EUR 49/010/2005

ÉFAI

Mercredi 31 août 2005

### DÉCLARATION PUBLIQUE

Louka Tsouladze et Guiorgui Kandelaki, militants du mouvement de jeunes géorgiens *Kmara* (Assez), sont les dernières victimes de la répression orchestrée par le président Loukachenko contre toutes les formes d'opposition. Alors qu'ils se trouvaient en Biélorussie, ils ont été incarcérés le 24 août à Minsk, tout comme Ouladzimir Kobets, Biélorusse du mouvement de jeunes de l'opposition *Zubr* (Bison). Ce dernier a été relâché deux heures plus tard. L'un des policiers se serait excusé, déclarant que sa détention était une erreur et que l'opération ciblait des « *personnes du Caucase* ». Les autorités ont fait savoir aux deux Géorgiens que leur détention était motivée par des doutes quant à l'authenticité de leurs passeports.

Le 25 août, à la télévision nationale, un responsable du Comité de sûreté de l'État biélorusse (KGB) a annoncé qu'ils seraient expulsés, expliquant : « *Au cours de leur séjour dans notre pays, ils ont pris contact avec des représentants de structures radicales, politisées et non enregistrées, comme Zubr, Youth Front et Limon. Ils ont mis sur pied un certain nombre de séminaires de formation sur l'organisation d'actions de désobéissance civile assorties de troubles de masse, à l'image de celles qui ont eu lieu lors de la " Révolution des roses " en Géorgie.* »

Louka Tsouladze et Guiorgui Kandelaki ont été maintenus en détention au secret sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux, dans le centre de détention provisoire du district de Moscou, à Minsk, jusqu'au 29 août. Parce qu'ils auraient injurié un compagnon de cellule, ils ont alors été inculpés de « *hooliganisme* » par le tribunal du district de Moscou et condamnés à une peine de détention administrative de quinze jours. Leur avocat fait actuellement appel, au motif que cette accusation a été forgée de toutes pièces et qu'aucun témoignage ne vient l'étayer. Ce n'est que le 30 août, six jours après leur incarcération, qu'ils ont été autorisés à entrer en contact avec un avocat et avec les représentants consulaires géorgiens venus d'Ukraine et de Russie.

Amnesty International considère Louka Tsouladze et Guiorgui Kandelaki comme des prisonniers d'opinion, qui doivent être libérés immédiatement et sans condition. L'organisation de défense des droits humains estime qu'ils sont maintenus en détention uniquement en raison de leurs activités politiques, dans le but de les punir pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, la charge administrative retenue contre eux ayant été forgée de toutes pièces. Par le passé, Amnesty International a recensé des affaires dans lesquelles les prisonniers étaient faussement accusés d'avoir agressé leurs compagnons de cellule, afin de prolonger leur détention. En mars 2005, Anatoli Choumtchenko, condamné à une peine de détention administrative de dix jours pour avoir organisé un rassemblement non autorisé, a été inculpé de « *hooliganisme* » le jour où il devait recouvrer la liberté, pour avoir soi-disant attaqué son compagnon de cellule. Il a immédiatement été transféré dans un centre de détention provisoire. Anatoli Choumtchenko a nié ces allégations et les poursuites ont finalement été abandonnées.

Par ailleurs, Amnesty International demande instamment la libération de trois prisonniers d'opinion biélorusses, placés en détention le 26 août alors qu'ils participaient à une manifestation organisée par *Zubr* dans le centre de Minsk pour protester contre l'incarcération des deux Géorgiens. Le 30 août, Natalia Ouchko, Alexandre Kourbitski et Alexeï Liaoukovitch ont été condamnés à une peine de détention administrative de dix jours pour avoir participé à un rassemblement de masse non autorisé. Selon Amnesty International, ils ont eux aussi été interpellés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains.

### Complément d'information

En Géorgie, le mouvement de jeunes *Kmara* (Assez) a joué un rôle clé dans les manifestations qui ont conduit à la chute du précédent gouvernement, dans le cadre de la « Révolution des roses » en novembre 2003, et amené au pouvoir l'actuel gouvernement du président Saakachvili. *Kmara* entretient des relations étroites avec des mouvements de jeunes d'opposition dans d'autres pays, tels que *Zubr* en Biélorussie.

Depuis les élections et le référendum d'octobre 2004, qui a permis de supprimer les restrictions sur le nombre de mandats présidentiels, le président Loukachenko semble imposer son contrôle sur la société civile et réprimer l'opposition pacifique avec une

confiance renouvelée. En avril 2005, plus de 30 personnes, dont 14 Russes (y compris de jeunes membres des partis politiques *Iabloko* et Union des forces de droite), cinq Ukrainiens et 13 Biélorusses, ont été condamnées à des peines allant jusqu'à quinze jours d'emprisonnement ou à de fortes amendes, pour avoir organisé – ou y avoir participé – un rassemblement non autorisé visant à commémorer le 19<sup>e</sup> anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl.

Selon les informations reçues, les détenus ont été condamnés sans assistance juridique et, le cas échéant, sans être autorisé à contacter leurs consulats. D'autres éléments indiquent que le président Loukachenko craint particulièrement la « *mauvaise influence* » des jeunes militants de Géorgie. En juin, il a publié un décret imposant aux Géorgiens se rendant en Biélorussie d'obtenir un visa. Toutefois, à la suite d'un projet de résolution du Parlement géorgien, qui aurait interdit à Alexandre Loukachenko d'entrer en Géorgie, aucun texte de loi n'a été adopté pour la mise en application de ce décret. Dans son projet de résolution, le Parlement géorgien a qualifié le président Loukachenko de « *dictateur excommunié d'Europe* ».

Au cours des derniers mois, le président de Géorgie, Mikhaïl Saakachvili, a vivement critiqué le régime biélorusse. Il a dénoncé la « *règle tacite au sein de la Communauté d'États indépendants (CEI), qui impose à ses dirigeants de garder le silence sur les autres* », ajoutant : « *...pour nous, le principe fondamental est la protection de la démocratie et de la liberté* ». Selon des informations relayées par l'agence *Black Sea Press*, le 10 mai, il a plus particulièrement montré du doigt la Biélorussie, comparant son régime à ceux du Zimbabwe, du Myanmar et de Cuba. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**